

Éco-mobilier

Une seconde vie pour les meubles usagés est maintenant possible!

Les solutions de collecte pour les particuliers proposées par Éco-mobilier sont désormais disponibles en France pour le recyclage du mobilier usagé. Comment ça marche?

Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2014 • Après le verre, les emballages, les appareils électriques ou le textile, c'est au tour des meubles de rentrer dans une filière spécifique de recyclage. Éco-mobilier met en place des solutions pour valoriser à terme les 1,7 million de tonnes de tables, lits, matelas et autres meubles de cuisine, soit l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel, dont les ménages se séparent chaque année. En payant une éco-participation à l'achat d'un meuble neuf, les particuliers contribuent financièrement depuis plus d'un an à la réduction de l'enfouissement des meubles et même à leur recyclage et valorisation grâce aux services mis en place par Éco-mobilier. Qu'il s'agisse d'anciens canapés, de matelas, de meubles de jardin, de tables, de chaises, ... 3 solutions s'offrent aux ménages pour un geste citoyen.

Solution 1 : participer au réemploi et à la réutilisation

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, comme Emmaüs France et le Réseau des Ressourceries, font partie du Programme Éco-mobilier pour favoriser le réemploi et la réutilisation. Éco-mobilier offre un nouvel accès au gisement des meubles en bon état en vue d'une réutilisation. Lorsque les particuliers souhaitent se défaire de leurs meubles usagés, ils peuvent s'adresser à ces associations. Ces meubles connaissent alors un nouveau départ, remis en état, ils peuvent servir à d'autres personnes. C'est pour permettre cette réutilisation des meubles qu'Éco-mobilier a signé un partenariat avec Emmaüs France et le Réseau des Ressourceries le 11 octobre 2013.

Solution 2 : déposer son ancien meuble dans une déchèterie publique

Aujourd'hui une famille de 4 personnes se sépare par an de 100 kilos de mobilier usagé. Auparavant ces déchets étaient mis dans la benne « tout venant » ou dans la benne « bois », et pour une large part, étaient enfouis. On dénombrait alors plus d'1 million de tonnes de déchets d'ameublement enfouis chaque année. Face à ce constat, la mise en place opérationnelle de la filière se traduit par l'installation progressive de bennes dédiées au mobilier dans les déchèteries publiques. Le mobilier collecté est ensuite trié puis envoyé en recyclage.

Solution 3: bénéficier de la reprise par les magasins ou professionnels partenaires du Programme Éco-mobilier

Les distributeurs et professionnels, partenaires du Programme Éco-mobilier, peuvent proposer à leurs clients la reprise de leur ancien mobilier. Des bennes dédiées ou des cartes PRO d'accès gratuit à un réseau de points de collecte sont mises à leur disposition gratuitement par Éco-mobilier, qui prend ensuite en charge la collecte et le recyclage du mobilier déposé.

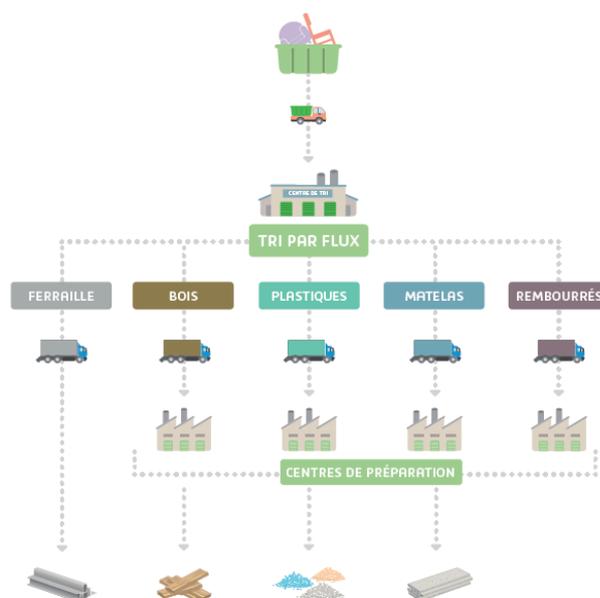




Le recyclage du mobilier usagé: un cercle vertueux

Que devient le meuble déposé dans la benne dédiée ?

Une fois collectés dans des bennes dédiées, les meubles sont acheminés dans des centres de tri où les matériaux sont séparés par flux (bois, matelas, ferraille, plastique, ...) pour être envoyés en recyclage et servir à fabriquer d'autres produits. Une part de ces flux peut être également valorisée sous forme d'énergie.



On parle alors de cercle vertueux, la filière offrant à la matière du meuble une seconde vie.

D'ici fin 2015, Éco-mobilier a pour objectif de recycler ou réutiliser au moins 45% des meubles usagés.

A propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier, SAS à but non lucratif, a été créé en 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Après son agrément par le ministère de l'Ecologie le 26 décembre 2012, Éco-mobilier a mis en place l'éco-participation à l'achat de meubles neufs le 1^{er} mai 2013.

Pour toute information sur Éco-mobilier : 0811 69 68 70 - www.eco-mobilier.fr